# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 19 mars 2015 6.3

## VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

**ANIMATIONS CULTURELLES MUNICIPALES**

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE**

**DE SIGNER UN CONTRAT RELATIF AUX SPECTACLES**

**PROGRAMMES POUR LA FETE DE LA MUSIQUE**

Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle, expose à l'assemblée :

**"**Lors de sa séance du 5 février 2015, le conseil municipal a approuvé un certain nombre de contrats à passer pour la programmation culturelle municipale au premier semestre de l’année.

Ces contrats concernaient les concerts de musiques actuelles des "Mardi(s) du Grand Marais", les spectacles proposés au public scolaire et un groupe programmé le 19 juin 2015 pour la fête de la musique.

En complément de ces programmations, un deuxième groupe musical est envisagé pour la fête de la musique : *Sibaritas de la Calle*, produit par l’association Sibaritas de la Calle, 50 rue du Brionnais, 42750 Saint-Denis-de-Cabanne, pour un montant de 800,00 € TTC.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le contrat en vue de l’organisation de ce spectacle.